



INTERNATIONAL MONETARY FUND FACTSHEET

Les ressources du FMI

La plupart des ressources qui servent aux opérations de prêt du FMI sont fournies par les États membres, surtout par le biais du versement de leurs quotes-parts. Les emprunts offrent en outre un supplément temporaire aux ressources tirées des quotes-parts et ils ont joué un rôle crucial pour permettre au FMI de fournir un appui financier exceptionnel à ses pays membres pendant la crise économique mondiale. Les prêts concessionnels et l'allègement de dette accordé aux pays à faible revenu sont financés par des fonds fiduciaires distincts.

Système des quotes-parts

Chaque pays membre se voit attribuer une **quote-part**, en principe proportionnelle à son poids dans l'économie mondiale. Elle détermine sa contribution maximale au capital du FMI. En adhérant au FMI, un pays doit en principe régler un quart de sa quote-part en monnaies étrangères largement acceptées à l'échelon international (dollar, euro, yen ou livre sterling par exemple) ou en **droits de tirage spéciaux (DTS)**. Les trois quarts restants sont versés en monnaie du pays membre.

Une révision des **quotes-parts** a lieu au moins tous les cinq ans. En 2010, la 14^e Révision générale des quotes-parts s'est achevée, et les États membres du FMI sont convenus de doubler les ressources du Fonds, portées à 476,8 milliards de DTS.

Avoirs en or

Les avoirs en or du FMI se montent à environ 90,5 millions d'onces (2.814,1 tonnes), ce qui fait du FMI le troisième plus grand détenteur officiel d'or au monde. Ses Statuts imposent toutefois des limites très strictes à l'utilisation de cet or. Sur décision prise à la majorité de 85 % des **voix attribuées**, le FMI **peut vendre de l'or** ou accepter d'un État membre des paiements en or; en revanche, le FMI ne peut acheter de l'or ni effectuer d'autres transactions sur l'or.

En décembre 2010, le FMI a vendu 403,3 tonnes d'or, soit un huitième de ses avoirs. Cette vente limitée a été entourée de strictes mesures de diligence pour éviter toute perturbation du marché et toutes les transactions, y compris les ventes directes aux détenteurs officiels, ont été effectuées aux prix du marché.

Les bénéfices de cette vente, d'un montant de 4,4 milliards de DTS, a servi à établir une dotation dans le cadre du nouveau modèle de financement du FMI conçu pour donner une assise durable aux finances de l'institution. Une partie du produit des ventes d'or sert à bonifier les prêts aux pays à faible revenu.

Capacité de prêt du FMI

Le FMI peut utiliser ses avoirs, financés par les quotes-parts, en monnaies des pays financièrement solides pour financer ses **opérations de prêts**. Le Conseil d'administration sélectionne ces monnaies tous les trois mois. La plupart d'entre elles sont émises par des pays industrialisés, mais celles de pays comme le Botswana, la Chine et l'Inde ont également été retenues. Les avoirs que le FMI détient en monnaies de ces pays, combinés à ses propres avoirs en DTS, constituent les ressources utilisables de l'institution. Si nécessaire, elle peut les compléter temporairement en ayant recours à l'emprunt (voir ci-dessous).

Les ressources dont le FMI dispose pour accorder de nouveaux prêts (non concessionnels) sont déterminées par sa [capacité d'engagement prospective](#). Cette capacité correspond au montant des ressources utilisables (y compris les montants non utilisés au titre des accords de prêts et d'achat d'obligations, et les montants disponibles au titre des deux mécanismes multilatéraux d'emprunt permanents (voir ci-après), auxquels s'ajoutent les remboursements d'emprunts prévus au cours des douze mois suivants, moins les ressources déjà engagées au titre d'accords de prêt en cours et déduction faite d'un solde de précaution.

Accords d'emprunt

Le FMI dispose de deux [mécanismes multilatéraux d'emprunt](#) permanents — les nouveaux accords d'emprunt (NAE) élargis et les accords généraux d'emprunt (AGE) — dont la capacité totale est actuellement de 370 milliards de DTS (environ 560 milliards de dollars). Si le FMI estime que les ressources qu'il tire des quotes-parts pourraient être insuffisantes pour répondre aux besoins de ses États membres, en cas de crise financière grave par exemple, il peut recourir à ces mécanismes.

En avril 2010, le Conseil d'administration a adopté la proposition d'accroître et d'assouplir davantage les NAE, ainsi portés à 367,5 milliards de DTS, en ajoutant treize nouveaux participants, dont un certain nombre de pays émergents qui apportent une contribution importante à cette expansion considérable. Les NAE élargis ont pris effet le 11 mars 2011 et ont été activés peu après. Ils l'ont été sept fois pour la période maximale de six mois et pour l'intégralité du montant, l'activation la plus récente ayant commencé le 1^{er} avril 2014.

Depuis le début de la crise mondiale, le FMI a signé plusieurs accords bilatéraux de prêt et d'achat d'obligations pour compléter les ressources qu'il tire des quotes-parts. La première série d'emprunts bilatéraux date de 2009–10. Les emprunts bilatéraux de 2009–10 ont cessé d'être utilisés au 1^{er} avril 2013 et les soldes non tirés restants au titre des engagements pré-NAE sont financés par les ressources tirées des quotes-parts.

En 2012, sur fond de détérioration de la situation économique et financière dans la zone euro, 38 pays se sont engagés à accroître les ressources du FMI de 461 milliards de dollars sous la forme d'accords de prêts bilatéraux. Au 4 septembre 2014, 32 accords sont en vigueur pour un montant total de 418 milliards de dollars. Ces ressources constitueront une deuxième ligne de défense pour les ressources du [FMI tirées des quotes-parts et des NAE](#).

Prêts concessionnels et allègement de dette accordés par le FMI

Le FMI accorde deux types essentiels d'assistance financière aux pays à faible revenu : d'une part, des prêts à faible taux d'intérêt dans le cadre du [fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance](#) (fonds fiduciaire RPC), et d'autre part un allègement de dette au titre de l'[initiative en faveur des pays pauvres très endettés](#) (initiative PPTE), de l'[initiative d'allègement de la dette multilatérale \(IADM\)](#) et du [fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe](#) (ADC). Ces ressources sont financées par des contributions des pays membres et par le FMI même, qui se distinguent des souscriptions de quotes-parts.

En juillet 2009, le Conseil d'administration a approuvé de vastes [réformes des mécanismes de prêts concessionnels](#), et notamment décidé d'appliquer à titre temporaire un taux d'intérêt nul aux prêts concessionnels accordés à tous les pays à faible revenu, afin de les aider à surmonter la crise (le délai a ensuite été repoussé à la fin 2014). Parallèlement à ces réformes, le FMI a également entrepris de renforcer sa capacité de prêts concessionnels sur la période

2009-14 en mobilisant 10,8 milliards de DTS (environ 16 milliards de dollars) supplémentaires de nouveaux engagements de financement, et 1,5 milliard de DTS (environ 2,3 milliards de dollars, en valeur actuelle nette à la fin 2008) de nouvelles ressources de bonification.

En septembre 2012, le FMI a [adopté une stratégie](#) pour assurer la pérennité du fonds fiduciaire RPC et offrir des prêts concessionnels à hauteur d'environ 1¼ milliard de DTS (environ 2 milliards de dollars) par an, en moyenne, à plus long terme. Pour doter le fonds fiduciaire RPC des ressources nécessaires à la viabilité de cette stratégie, le Conseil d'administration a également approuvé une distribution partielle du compte des ressources générales du FMI de 1,75 milliard de DTS (environ 2,7 milliards de dollars) attribuable aux bénéficiaires exceptionnels des ventes d'or. L'entrée en vigueur de cette distribution était subordonnée à l'obtention d'assurances satisfaisantes que les pays membres contribueraient au moins 1,575 milliard de DTS (l'équivalent d'au moins 90 % de la distribution), soit de leur part de la distribution des réserves soit d'autres nouvelles contributions. Ces assurances ont été obtenues le 10 octobre 2013, 151 pays membres s'étant engagés à apporter un montant correspondant à 92,43 % de la distribution.

Le fonds fiduciaire RPC-PPTE a été créé pour offrir un allègement de la dette au titre de [l'initiative PPTE](#) et pour bonifier les prêts au titre du fonds fiduciaire RPC. Les ressources disponibles dans ce fonds incluent les dons et les dépôts engagés par les 93 pays membres et les contributions du FMI lui-même. Le gros de la contribution du FMI provient des transactions d'or hors marché réalisées en 1999–2000.

L'allègement de la dette au titre de l'IADM-I et IADM-II a été établi au début 2006 et était financé à partir de 1,5 milliard de DTS sur des ressources propres du FMI au compte de versements spécial (CVS). Le fonds IADM-I a servi à alléger la dette des pays (PPTE et non PPTE) dont le revenu par habitant est inférieur à 380 dollars par an (sur la base du revenu national brut de 2004). Le fonds IADM-II a servi à alléger la dette des PPTE dont le revenu par habitant est supérieur à 380 dollars par an; il est financé à hauteur de 1,12 milliard de DTS sur ressources bilatérales transférées du fonds fiduciaire RPC.

Le fonds fiduciaire [ADAC](#) a été créé en juin 2010 pour fournir un allègement de la dette suite à une catastrophe. Initialement financé à hauteur de 280 millions de DTS (soit environ 422 millions de dollars) sur des ressources propres du FMI. Il devrait être reconstitué, selon les besoins, à partir de contributions futures des bailleurs de fonds.

**Liens rapides aux informations sur les ressources
du FMI**
(en anglais)

[Activités financières du FMI](#)
[Les finances du FMI](#)
[Données financières des pays membres](#)
[Ressources financières et liquidités du FMI](#)